Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260706-06_07_2026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026 - 20h00 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée :

- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h08 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260706-06_07_2026-DE

OBJET N° 06-07-2026 : Présentation du rapport annuel sur le service ass

Rapporteur : *M. Hervé BOURGOUIN*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-3 ;

Vu le contrat de délégation de service public conclu avec la société SAUR pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la commune ;

Considérant que le délégataire est tenu de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service ;

Considérant que ce rapport a été transmis à la commune dans les délais réglementaires et communiqué aux membres du Conseil municipal ;

Madame la Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2025 établi par la société SAUR.

Ce rapport expose notamment :

- Les conditions d'exploitation du service ;
- Les principales données techniques relatives au fonctionnement des ouvrages ;
- Les indicateurs de performance du service ;
- Les travaux réalisés et les perspectives d'exploitation ;
- Les éléments financiers liés à l'exécution du contrat de délégation.

Après présentation et échanges, le Conseil municipal, prend acte de la communication du rapport annuel 2025 établi par la société SAUR dans le cadre de la délégation de service public du service d'assainissement collectif de la commune de Hédé-Bazouges.

Le rapport sera tenu à la disposition du public conformément aux dispositions en vigueur.

Le 3 juillet 2026,

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES
35630

Le secrétaire de séance

Gwenole MELL